

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 11054
Numéro SIREN : 892 974 841
Nom ou dénomination : A.R.I.E.H

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2021 sous le numéro de dépôt 92180

Désignation de l'entreprise <u>A.R.I.E.H</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>33 RUE DE PALESTRO 75002 PARIS</u>											
SIRET		8 9 2 9 7 4 8 4 1 0 0 0 2 5									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		0 7		Durée de l'exercice précédent *							

								Exercice N clos le 3 0 6 2 0 2 1			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012					
		Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044		048						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070					
		Autres * (3)		072	40 672	074		40 672			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084		086						
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	40 672	098		40 672				
Total général (I + II)				110	40 672	112		40 672			

PASSIF								Exercice N 1		NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120				
	Écarts de réévaluation							124				
	Réserve légale							126				
	Réserves réglementées *							130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131		)	132		
	Report à nouveau							134				
	Résultat de l'exercice							136	40 672			
	Provisions réglementées							140				
	Total I							142	40 672			
Provisions pour risques et charges							Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169		)	172		
	Produits constatés d'avance							174				
Total III							176					
Total général (I + II + III)							180	40 672				

RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 235
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	40 672		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A . R . I . E . H</u>		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	x	Exercice N clos le <u>13,010,62021</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210 27 389	
	Production vendue	Biens Services * dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			217		218 71 053	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitations reçues					226
	Autres produits					230 2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 98 444	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234 5 846
	Variation de stocks (marchandises) *					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242 50 590
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244
	Rémunérations du personnel *					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements *					254 225
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262 100	
			260			
Total des charges d'exploitation (II)					264 56 762	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 41 682	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300 1 010		
		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 40 672	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 40 672	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991					
	ZFANG 44. quaterdecies 345	Investissements outre-mer 344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993				
	Créance due au report en arrière du déficit		346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) 641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F) 990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G) 649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352 40 672 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370 40 672 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A . R . I . E . H</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472	1 235	474	1 235	476											
		Immobilisations financières		480		482		484		486											
		TOTAL		490		492	1 235	494	1 235	496											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562	1 235	564	1 235	566											
		TOTAL		570		572	1 235	574	1 235	576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3		4		5												
		Matériel de bureau																			
		6	7		8		9		10												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1	1 235	1 235																			
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	1 235	580	1 235	582	584	586	588	590	592											
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A . R . I . E . H										Néant ☐ *													
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice														
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606														
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607														
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616														
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626														
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636														
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646														
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656														
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666														
TOTAL			680		682		684		686														
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
		Dotations		Reprises																			
Immob. incorporelles	700		705																				
Terrains	710		715																				
Constructions	720		725																				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																				
Matériel de transport	750		755																				
Autres immobilisations corporelles	760		765																				
TOTAL		770		775																			
1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																							
2																							
3																							
4																							
5																							
6																							
7																							
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780													
II DÉFICITS REPORTABLES												III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995										
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis					Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996										
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter																			
Déficits imputés				983																			
Déficits reportables				984																			
Déficits de l'exercice				960																			
Total des déficits restant à reporter				970																			
IV DIVERS																							
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381													
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325													
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327													
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380													
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326													
N° du centre de gestion agréé										388	1	0	1	7	7	0							
Montant de la TVA collectée										374	1 9 6 8 8												
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378													
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399													
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398													
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397													

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A.R.I.E.H.....															Néant ☐ *																			
Exercice ouvert le: ..28./12./2020. et clos le:30./06./2021															Données en nombre de mois					0	7													
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																		
Effectif moyen du personnel * :															376																			
Dont apprentis															657																			
Dont handicapés															651																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861																			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108					98 442														
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															118																			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															119																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105																			
TOTAL 1															106					98 442														
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115					2														
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143																			
Subventions d'exploitation reçues															113																			
Variation positive des stocks															111																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116																			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153																			
TOTAL 2															144					2														
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																		
Achats															121					26 535														
Variation négative des stocks															145																			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															125					29 632														
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146					270														
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133																			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148					100														
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															150																			
TOTAL 3															152					56 537														
IV - Valeur ajoutée produite																																		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															137					41 907														
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117					41 907														
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																																		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															020					☒														
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022					98 442					Effectifs au sens de la CVAE *					023				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															026																			
Période de référence															024					2 8 / 1 2 / 2 0 2 0					160 3 0 / 0 6 / 2 0 2 1									
Date de cessation																				/					/									
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																																		

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30062021

SIREN

8 9 2 9 7 4 8 4 1

Dénomination de l'entreprise

A.R.I.E.H

Adresse (voie)

33 RUE DE PALESTRO

Code postal

75002

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AZRIA Prénom(s) ALAIN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000
Naissance: Date 02/08/1971 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
Adresse : N° 125 Voie RUE DE LA POMPE
Code Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le 30062021

SIREN

8 9 2 9 7 4 8 4 1

Dénomination de l'entreprise A.R.I.E.H

Adresse (voie) 33 RUE DE PALESTRO

Code postal 75002

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	28122020	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	☐
et clos le	30062021	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : A.R.I.E.H	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :									
Adresse de l'entreprise : 33 RUE DE PALESTRO										
75002 PARIS										
Mél: alainalain2626@gmail.com										
Téléphone :										
SIREN	8	9	2	9	7	4	8	4	1	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :										

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	40 672	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b	
revenus nets exonérés (a – b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d		
3. Total	40 672	
4. Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ❷	40 672	
4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f	

5. Plus-values	
taxées selon les règles prévues ❸	
par les particuliers	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ❹	
à court terme et à long terme ❺	
exonérées	
à long terme imposables ❻	
à 12,8 %	
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ❷	
dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies , 151 septies A et 238 quindecies du CGI) ❸	

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	☐
ZRR art. 44 quindecies	☐
Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐
Autres dispositifs ❹	☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	☐
Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)	☐
Zone de développement prioritaire art 44 septdecies	☐
Exonération ou abattement pratique ❺	☐
sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %	☐
sur le bénéfice professionnel	☐

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ❶	a – BÉNÉFICE	b – DÉFICIT
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)		
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)		
- Plus-values		
PV nettes à long terme imposable à 12,8%		
- Exonération ou abattement pratiqué (art 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel		

8. Régime des sociétés de personnes ❷	
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.	
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	

9. Comptabilité informatisée	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	COALA

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA	☒	Viseur conventionné	☐	(Cocher la case correspondante)
----------	-------------------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------------------

Nom et coordonnées du CGA/OMGA	Nom et coordonnées du viseur conventionné
TERRA GESTION 259 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 77000 VAUX LE PENIL	

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	1	0	1	7	7	0	Identité du déclarant:
---	---	---	---	---	---	---	------------------------

Lieu: PARIS	Date: 02072021
Qualité et nom du déclarant: Président	FRANCK AZRIA
Signature:	

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	prestataire :
------------------------------------	--------------------------	---------------

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 Bis-SD
2021

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis du
du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
ALAIN AZRIA 125 RUE DE LA POMPE 75016 PARIS			Date: 02/08/1971 Commune: PARIS Dépt: 75 Pays: FRANCE	40 672		

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2021

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD	Exercice 2021
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*).....	
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnels		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise A . R . I . E . H

du 28/12/2020

Adresse 33 RUE DE PALESTRO 75002 PARIS

au 30/06/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 623
Total	1 623

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2021 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	1 623	- de l'exercice . 2021 . . ⑩	40 672
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>FRANCK AZRIA</u> <u>Président</u>		À <u>PARIS</u> , le <u>02072021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

A.R.I.E.H
S.A.S.U au capital de 5.000 Euros
Siège social : 33 Rue de Palestro
75002 Paris
R.C.S Paris – 892.972.841

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 Juin 2021
--

Le 30 Juin 2021, à dix heures, Monsieur Alain Azria, associé unique de la société **A.R.I.E.H**, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 892.972.841 a pris les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations et sur les comptes définitifs de la liquidation approuve lesdits comptes arrêtés le 30 Juin 2021 présentant ni un mali ni un boni de liquidation.

L'associé unique donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 30 Juin 2021, date de clôture de la liquidation.

L'associé unique donne tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer la demande de radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés et accomplir les formalités de déclaration et de publicité prescrites par la loi.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société **A.R.I.E.H** dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique.

